

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024

**Date de la convocation** : 17 mai 2024

**Nombre de délégués** : en exercice : 32

- présents : 23

votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle Communale de Saint-Hilaire-Sur-Benaize, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

**Pouvoirs** : Laurent ALLILAIRE à Christine DEJOIE, Damien BARRÉ à Jacqueline LAROCHE, Marie-Laure FRISCH à Sabine AVRIL, Laurent LAROCHE à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Suzanne MARCHAND, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

**Absents / Excusés** : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX.

**Membre suppléant présent** : Claude CHANTEMARGUE.

**Absents / Excusés** : Jean-Paul BUGEAUD, Christelle CARTOUX, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Christophe SCHAUER.

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 ;
3. Intervention de Géraldine CHANCEL, Destination Brenne, présentation du bilan de l'activité des 3 années précédentes et de la perspective pour l'année 2024 ;
4. Vote des taux de la taxe de séjour 2025 ;
5. Attribution du marché d'extension de la ZAE de Saint-Benoît-du-Sault ;
6. Convention de partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation ;
7. Avancements de grade et créations de postes ;
8. Renouvellement du poste de Conseiller Numérique ;
9. Adhésion 2024 à l'Agence DEV'UP Centre-Val de Loire ;
10. Questions et informations diverses.

### Modifications de l'ordre du jour :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec La Ligue de l'enseignement de l'Indre ;
- Dispositif missions citoyennes – Approbation d'une convention de partenariat ;
- Vote d'une subvention communautaire 2024 au Comité départemental de l'Indre Cyclisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

**1. Secrétaire de séance :** Jacqueline LAROCHE.  
**Voté à l'unanimité.**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 à Saint-Gilles est **approuvé à l'unanimité.**

**3. Intervention de Géraldine CHANCEL, Destination Brenne, présentation du bilan de l'activité des 3 années précédentes et de la perspective pour l'année 2024**

Office de tourisme intercommunautaire qui a été créé en 2018 par une Entente regroupant les CDC MOVA, Brenne Val de Creuse, Cœur de Brenne, 3 communes de Val de l'Indre-Brenne et le PNR Brenne.

6 bureaux d'information touristique dont 2 en MOVA.

Participation MOVA : 3,30 €/hab depuis 2021 soit 23 608 €/an + produit de la taxe de séjour (21 641 € en 2022)

En 2021, ont été mises en place des plateformes de collecte, c'est le système de Nouveaux Territoires qui a été retenu avec le double objectif de fluidifier la collecte de la taxe de séjour et d'obtenir des chiffres de fréquentation pour l'observation économique du tourisme.

Les missions de Destination Brenne et les moyens à mettre en œuvre sont précisés dans une convention sur 3 ans 2021-2023.

Les axes pour 2021-2023 :

- Promouvoir et homogénéiser l'offre touristique de la destination
- Commercialiser l'offre touristique
- Développer la médiation du patrimoine
- Améliorer l'accueil physique
- Professionnaliser la collecte de la taxe de séjour et développer l'observation économique du tourisme
- Dynamiser l'Entente

Les axes pour 2025-2027 :

- Renforcer la promotion et la communication de l'offre touristique
- Commercialiser l'offre touristique
- Développer la médiation du patrimoine
- Améliorer l'accueil physique
- Optimiser la collecte de la taxe de séjour et développer l'observation économique du tourisme
- Renforcer l'implication de Destination Brenne dans la vie locale
- Dynamiser l'Entente

Rappel : tout hébergement doit être déclaré en Mairie.

**4. Vote des taux de la taxe de séjour 2025**

**Point ajourné.**

**5. Attribution du marché d'extension de la ZAE de Saint-Benoît-du-Sault**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour l'extension de la ZAE de Saint-Benoît-du-Sault, a été lancée.

Il précise également qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur le site de la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » de la Nouvelle République.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 mai 2024 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 mai 2024 (avant le Conseil Communautaire) pour l'ouverture des plis, qui seront par la suite analysés par le Bureau d'Etudes.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira ultérieurement pour faire le choix de l'entreprise.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la Commission d'Appel d'Offres à attribuer le marché de travaux d'extension de la ZAE de Saint-Benoît-du-Sault à l'offre la mieux-disante qui résultera de l'analyse, selon les critères évoqués dans le dossier de consultation des entreprises et comprise entre 229 411,02 € HT et 301 417,05 € HT.

**Voté à l'unanimité.**

## **6. Convention de partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation**

La Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin souhaite agrandir le parc d'aménagement sur les plans d'eau ouverts au public et offrir un espace aquatique ludique au public pendant une période de l'été 2024, en partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation.

Le Comité de l'Indre de Natation s'engage, selon un planning défini, à assurer l'aménagement d'un espace aquatique ludique puis d'assurer la surveillance de cet espace, sur la plage du site :

- La Quintaine de la commune de Bélâbre
- La Rochegaudon de la commune de Chaillac

La prestation se fera sur le créneau horaire de 14H00 à 19H00 sur les périodes :

- du samedi 6 juillet au mercredi 31 juillet 2024 inclus sur le site de Bélâbre
- du samedi 6 juillet au mercredi 31 juillet 2024 inclus sur le site de Chaillac

Le coût de cette prestation s'élève à 18 000 € (3 000 € d'augmentation par rapport à l'année dernière), correspondant à une participation aux frais engagés pour assurer l'animation du mois de juillet 2024.

**Voté à 21 voix pour et 9 abstentions.**

## **7. Avancement de grade et créations de postes**

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que deux agents de la Communauté de Communes peuvent bénéficier d'un avancement de grade pour passer au grade supérieur de leur cadre d'emploi. Des créations de poste sont donc nécessaires.

Monsieur le Président propose les avancements de grade suivants pour cette année :

- 1 agent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe avancerait au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- 1 agent au grade d'agent de maîtrise avancerait au grade d'agent de maîtrise principal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

Par conséquent le tableau des effectifs s'en trouverait modifié.

CATEGORIE C
-------------

<b><u>Cadre d'emploi des Adjointes administratives territoriales</u></b>
--

2 postes d'Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe
---

<b><u>Cadre d'emploi des Agents de maîtrise</u></b>
---

2 postes d'Agent de maîtrise principal
--

**Voté à l'unanimité.**

## **8. Renouvellement du poste de Conseiller Numérique**

Monsieur le Président laisse la parole au Vice-Président en charge de la communication et du numérique.

Celui-ci rappelle entre autres les décisions antérieures et expose par la suite les missions et le travail de l'agent. Par délibération n° 2021-11-30.10 en date du 30 novembre 2021, le Conseil Communautaire avait décidé de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Conseiller Numérique France Services (Chargé de communication numérique) et avait procédé au recrutement d'un agent contractuel, de catégorie A. Un contrat de type « contrat de projet » à durée déterminée avait été signé pour une période de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 juillet 2023.

Puis par délibération n° 2023-05-23.12 en date du 23 mai 2023, le Conseil Communautaire avait décidé de renouveler le poste de Conseiller Numérique France Services (Chargé de communication numérique) pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024.

Celui-ci arrivant à échéance, il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le renouvellement ou non du poste pour une durée de 12 mois.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la communication et du numérique, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé de ne pas renouveler le poste de Conseiller Numérique France Services (Chargé de communication numérique). **Voté à 25 voix pour et 5 abstentions.**

### **9. Adhésion 2024 à l'Agence DEV'UP Centre-Val de Loire**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que pour pouvoir continuer à bénéficier de l'offre de services de DEV'UP et participer aux prochaines Assemblées Générales de l'agence avec voix consultative, il est proposé de renouveler la cotisation d'un montant de 500 € pour l'année 2024.

**Voté à l'unanimité.**

### **PS01. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec La Ligue de l'enseignement de l'Indre**

Voir aussi le RBIJ.

**Point ajourné** dans l'attente du bilan effectué et du projet 2025.

### **PS02. Dispositif missions citoyennes – Approbation d'une convention de partenariat**

Soutien du dispositif « Missions Citoyennes » en partenariat avec la Ligue de l'enseignement de l'Indre via le Relais Brenne initiatives Jeunes (RBIJ) et le Maison Familiale Rurale de Brenne via le dispositif Emploi et Compétences en Brenne.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la Communauté de Commune d'effectuer des missions de 3 h, dont 30 minutes de pause, en ½ journée, dans un cadre de 20 demi-journées maximum pour la période estivale et par jeune, au sein des services municipaux de la Communauté de Communes. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée, sans charge (cotisations sociales) pour la Communauté de Communes.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant la période des vacances estivales et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre de cette opération, le nombre de demi-journées à répartir entre les jeunes volontaires sera de 66 ce qui représente un coût maximum de 1 000 € pour la collectivité (nombre de missions x 15 €).

Au-delà de la gratification de 15 €, ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

**Voté à l'unanimité.**

### **PS03. Vote d'une subvention communautaire 2024 au Comité départemental de l'Indre Cyclisme**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la demande de subvention du Comité Départemental de l'Indre de Cyclisme pour l'organisation du Championnat Régional FFC de Cyclisme sur Route à Bonneuil, le dimanche 2 juin 2024.

A cette occasion, le Comité mobilisera l'ensemble des clubs FFC du Département de l'Indre sur la commune de Bonneuil pour accueillir au moins 250 participants issus de plusieurs catégories. Sera mis en place cinq courses sur un circuit de 18,3 km autour de Bonneuil. Le coût global de cette manifestation est de 6 300 €.

Une subvention de 1 500 € est demandée à la Communauté de Communes.

La Commission médico-sociale et sports avait accordé une subvention de 250 €.

Le Comité sollicite un complément car les dépenses sont importantes.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 1 250 € supplémentaire.

**Voté à 25 voix pour et 4 abstentions.** Monsieur le Maire de Bonneuil ne prend pas part au vote.

## 10. Questions et informations diverses

### ▶ Transports scolaires RPI Lignac-Prissac

La Région a étudié les trois demandes de création de point de montée pour le RPI Lignac-Prissac.

Les arrêts de Conflans et Chilouet (commune de Chalais) sont en attente de prise de position de la Communauté de Communes quant à une participation financière estimée à 6 272 € HT pour les 2 arrêts.

La Communauté de Communes ne s'oppose pas à la prise en charge financière pour les points d'arrêt sur la commune de Chalais.

### ▶ Réunion sur l'habitat dégradé : retenir 3 dates à proposer à la Préfecture pour une intervention à destination des maires et secrétaires de mairie sur l'habitat dégradé. En septembre

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

**Prochain Conseil Communautaire à Tilly  
le mardi 25 juin 2024 à 18h30.**

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

